



PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU MERCREDI 29 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Chambon, dûment convoqué, se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BIENACEL Peggy - BRIN Stéphanie - CARIOU Evelyne - DUMERCHAT Mickaël - FRANÇAIS Cyril - GIRARD François - JACQUEMET Jean-Jacques - LEBOYER Christian – MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - QUITIAN Véronique.

Absents-Pouvoir : TWARDOWSKIJ Richard pouvoir à GIRARD François - RIPOLL Sébastien pouvoir à LEBOYER Christian - ENAZOR Sabrina pouvoir à JACQUEMET Jean-Jacques

Absents :

Secrétaire de séance : QUITIAN Véronique

Date de la convocation : 23 Avril 2015

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Pouvoirs : 3

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.



| Numéros | SOMMAIRE | Feuillets |
|----------------------|---|------------------|
| - | Présents, Absents, Procurations | |
| - | Sommaire | |
| - | Ordre du jour | |
| - | Compte-rendu | |
| - | Grille des signatures | |
| Délibérations | | |
| 2015-24 | <i>ENVIRONNEMENT : Etude de faisabilité ferme éolienne</i> | |
| 2015-25 | <i>ENVIRONNEMENT : Constitution d'un comité de pilotage pour la station de compostage du Bois du Cher</i> | |
| 2015-26 | <i>DOMAINE ET PATRIMOINE : Aménagement de la Plaine de Jeux : Demandes de subventions</i> | |
| 2015-27 | <i>DOMAINE ET PATRIMOINE : Projet cour de l'école : demande de subvention</i> | |
| | | |
| | | |
| | | |



REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

MERCREDI 29 AVRIL 2015 à 20h30

Affiché le 23 Avril 2015

ORDRE DU JOUR

I. Environnement

1. *Etudes de faisabilité ferme éolienne*
2. *Constitution d'un comité de pilotage pour la station de compostage du Bois du Cher*

II. Domaine et patrimoine :

3. *Signature de la convention Avec RFF pour le jardin pédagogique*
4. *Aménagements de la Paine de Jeux : Demande de subventions*
5. *Projet cour de l' école : demande de subvention*

III. Institutions et vie politique

6. *Election d'un adjoint*

IV. Questions diverses

- illuminations de Noël
- Charrette
- Carte Audrey



Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 02 Avril 2015.

I . Environnement

1 . Etude de faisabilité ferme éolienne

Monsieur Frédéric MOINEAU quitte la salle des réunions et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Le Maire présente au conseil le projet d'implantation d'une ferme éolienne sur la commune, conduite par la société Volkswind France, Aéroport Bellegarde, 87100 Limoges.

Le Conseil Municipal, considérant :

- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,
 - Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants,
 - La nécessité d'une bonne concertation et l'opportunité de la création d'un comité de pilotage,
- **AUTORISE** la société VOLKSWIND France à étudier la faisabilité d'une ferme éolienne sur la commune
 - **NOMME** M. Sébastien RIPOLL ; M. Christian LEBOYER ; M. François GIRARD référents au comité de pilotage
 - **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, notamment la convention d'utilisation des chemins et la convention de partenariat. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat et conforme à la réglementation.

Vote : Pour : 7 - Contre : 4 - abstentions : 3

Délibération 2015-24

2 . Constitution d'un comité de pilotage pour la station de compostage du Bois du Cher

Vu le projet de développement de la plate-forme de compostage à Chambon dans les bois du Cher par la société SEDE Environnement,

Vu l'arrêté 15-917-DRCTE/BAE du 23 avril 2015 suite à la visite de l'inspecteur en date du 25 février 2015,



Considérant la nécessité de travailler ensemble à la bonne intégration de la plate-forme, à la demande de Monsieur Le Maire la société SEDE environnement propose de créer un comité de suivi incluant deux élus du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de :

-CREER un comité de suivi

-NOMMER M. Frédéric MOINEAU et M. Mickaël DUMERCHAT membres du comité de suivi.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2015-25

II . Domaine et patrimoine :

3 . Signature de la convention avec RFF pour le jardin pédagogique

Vu le projet de jardin pédagogique prévu en 2015. Il est nécessaire de signer une convention avec la SNCF.

Le Maire présente la convention d'occupation temporaire du terrain nu situé à Chambon Gare, à usage de jardin pédagogique.

Le conseil municipal décide de repousser le vote concernant la signature de la convention avec la société Nexity au prochain Conseil Municipal. Une étude du coût de l'assurance sera faite avant signature.

4 . Aménagement de la Plaine de Jeux : Demandes de subventions

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de création d'une Plaine de Jeux comportant un City-Stade et une Aire de jeux pour les enfants sur la Place de la liberté.

Le projet aura un coût prévisionnel total de 141 195€ H.T. et sera décomposé en deux sous projets, d'une part le City-Stade, d'autre part l'Aire de jeux.

Pour le City-Stade, il s'agit de la création d'un terrain multi activités entouré d'une piste d'athlétisme permettant de pratiquer football, basket ou encore volleyball et athlétisme pour les activités scolaires, périscolaires et de donner accès à des infrastructures sportives de proximité pour les jeunes Chambonnais de 10 à 18 ans. Le coût prévisionnel total du projet de city-stade seul s'élève à 75 822€ HT.

Concernant le projet de création d'aires de Jeux au sein de la commune, il s'agit de la création d'une aire de jeux principale jouxtant le city-stade afin de créer un espace homogène de loisirs pour les enfants à proximité de l'école qui sera amené à devenir un point de rassemblement intergénérationnel du village.

Suivant les crédits alloués Le Maire propose d'ajouter deux tranches conditionnelles : concernant la création de deux aires de jeux plus petites, une dans le hameau du Cher et une dans le hameau de Chambon-Bourg.



Le coût prévisionnel total du projet s'élève à 65373€ HT.

Le Maire propose d'inscrire ce projet au budget de la commune de l'année en cours.

Pour cela il propose de solliciter le soutien de l'Etat, du Conseil Général et de la Région selon le plan de financement suivant :

Plan de financement du City-Stade :

| | | |
|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <i>ETAT – DETR</i> | 25% | 18 955.50€ |
| <i>Conseil Général</i> | 25% +5% | 22746.60€ |
| <i>Région</i> | 15% | 11 373.30€ |
| <i>Autofinancement</i> | 30% | 22 746.60€ |
| | <i>Coût Total</i> | <i>75 822.00€</i> |

Plan de financement de l'Aire de Jeux :

| | | |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <i>ETAT – DETR</i> | 25% | 16343.25€ |
| <i>Conseil Général</i> | 25% +5% | 19611.90€ |
| <i>Région</i> | 15% | 9805.95€ |
| <i>Autofinancement</i> | 30% | 19611.90€ |
| | <i>Coût Total</i> | <i>65373.00€</i> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'inscrire le projet au Budget de la Commune pour l'année en cours pour un montant prévisionnel de 75 822€ HT pour le City-Stade et de 65 373€ HT pour l'Aire de jeux,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat(DETR), du Conseil Général et de la Région pour l'aménagement de la Plaine de Jeux soit pour le City-Stade et pour l'Aire de Jeux.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2015-26

5 . Projet cour de l'école : demande de subvention

Monsieur Le Maire expose le Projet d'embellissement de la cour de l'école. Il précise qu'il s'agit d'une réfection des façades et de la création de marquage au sol, suite logique de la réfection de l'enrobé réalisé en 2013.

Le projet est constitué de deux postes de dépenses dont le budget prévisionnel est le suivant :

-le marquage au sol : 2 270,00€

-Réfection des façades : 3 818,31€

Monsieur Le Maire propose d'inscrire le projet d'embellissement de la cour de l'école au budget de l'année en cours,



Vu le montant total prévisionnel de 6088,31€.

Vu la possibilité de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire 2015,

Vu le plan de financement :

| | | |
|------------------------------|--------|----------|
| Subvention | 49,28% | 3 000€ |
| Réserve Parlementaire | | |
| Autofinancement | 50,72% | 3088,31€ |
| TOTAL | 100% | 6088,31€ |

Après délibération le Conseil Municipal,

CONFIRME l'inscription du projet au Budget de la Commune pour l'année en cours pour un montant prévisionnel de 6088,31€ HT,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire 2015.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2015 - 27

III . Institutions et vie politique

6 . Election d'un adjoint

Madame CARIOU Evelyne explique qu'elle souhaite démissionner de son poste de première adjointe au Maire mais conserver sa place au sein du conseil municipal, qu'elle a envoyé une lettre à la Sous-Préfète pour notifier sa démission.

Le Maire propose d'élire un nouvel adjoint.

La notification d'acceptation n'ayant pas été reçu par Madame CARIOU, le Conseil Municipal décide de reporter le vote du nouvel adjoint au prochain conseil.

IV . Questions diverses

-illuminations de Noël

-Charrette

-Carte Audrey

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h55.